



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des jeunes

Question écrite n° 46555

Texte de la question

M. Henri de Richemont appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations amicales qui existent depuis longtemps entre la France et la Roumanie. En effet, la Roumanie, par ses origines latines, ses liens historiques avec la France et par sa culture, fait partie de l'espace francophone. C'est pourquoi il paraît légitime de vouloir entretenir et relancer les échanges de toute nature entre la France et la Roumanie. La jeunesse paraît être le vecteur le plus dynamique et le plus porteur d'avenir pour relancer cet échange. C'est pourquoi, il lui demande si le Gouvernement pourrait créer un office franco-roumain de la jeunesse pour favoriser nos échanges et garder la place de la France dans ce pays francophone et francophile.

Texte de la réponse

La Roumanie est depuis 1990 l'un de nos principaux partenaires d'Europe centrale en matière d'échanges culturels, de soutien à la diffusion du français et de coopération scientifique et technique. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles un certain nombre d'interventions qui rejoignent la demande de l'honorable parlementaire sont parvenues au ministère des affaires étrangères depuis quelques mois en faveur de la création d'un office franco-roumain pour la jeunesse. En outre, lors de la récente commission mixte franco-roumaine qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 octobre, la partie roumaine a évoqué son intérêt pour la mise en place d'un tel office. La partie française a alors pris note de cette proposition et a déclaré partager l'objectif visant à développer les échanges entre les jeunes des deux pays. S'interrogeant sur l'opportunité de créer une nouvelle structure, elle a indiqué son intention d'étudier les modalités les plus appropriées pour réaliser de tels échanges (article 6 du programme de coopération franco-roumain dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de la science et de la technique pour les années 1996, 1997, 1998 et 1999, signé à Paris le 16 octobre 1996). Il va de soi que la visibilité acquise par les offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse incite nombre de nos partenaires à proposer la création d'instances comparables. Notre ligne constante a été de nous interroger sur le caractère réaliste de ces propositions, quelle que fut par ailleurs l'étroitesse des liens nous unissant au pays demandeur. Le coût et la lourdeur de telles structures rendent en effet extrêmement difficile leur reproduction au-delà des deux modèles existants alors que l'expérience montre que des échanges de jeunes peuvent se développer selon d'autres modalités tout aussi efficaces. C'est la voie que nous nous efforçons de trouver avec la Roumanie.

Données clés

Auteur : [M. de Richemont Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46555

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6685

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 222